

## Conditions générales de vente

Niederbronn les bains, 15 décembre 2011

### Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat de nos clients.

### Commande :

Les commandes sont fermes et ne peuvent être annulées, partiellement ou totalement par l'acheteur. A défaut, toute annulation de commande entraîne une pénalité à la charge de l'acheteur égale à 30% du montant HT de la commande. Les commandes sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit et acceptées également par écrit par le vendeur: l'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits.

### Mini de commande :

Le montant minimal de commande est de 150 € HT.  
Pour toute commande d'un montant inférieur à 150 € HT, un forfait de 20 € HT au titre de frais de traitement de commande sera facturé.

### Prix :

Nos produits sont fournis au prix en vigueur au moment de la passation de commande et exprimés en Euros. Nos prix s'entendent hors taxe, net départ usine, emballage en sus. En cas de variation du prix des matières premières (produits fluorés, matières plastiques, aciers, ...) nécessaires à la fabrication des produits supérieurs à 10%, Kutting France se réserve le droit de modifier les prix fixés initialement à la commande. Le taux de TVA applicable est celui du jour de la commande, toute modification de taux pourra être répercutée sur le prix des produits ou des services.

### Délais & Livraison :

Nos délais ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur dépassement ou la non livraison des marchandises ne donne lieu à aucune retenue ou indemnité et ne peut entraîner la résiliation du contrat aux torts et griefs de notre société. Le vendeur est exonéré de responsabilité en cas d'événements indépendants de sa volonté, qui empêche ou retarde la production, le transport ou la livraison des marchandises.

### Livraison directe :

Les frais de traitement pour un montant 15 € HT seront facturés pour une livraison directe chez un client final et ce avec ou sans fourniture de bon de livraison du client intermédiaire demandeur.

Les marchandises même franco voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Notre société se réserve le choix du moyen et du lieu de départ de la livraison. Il appartient au destinataire de vérifier l'état des marchandises au moment de la réception. Pour être acceptée, toute réclamation ou toute réserve doit être mentionnée sur le bordereau de livraison dûment signé et être confirmé par pli recommandé avec AR sous un délai de 3 jours qui suivent la livraison.

Les réclamations sur les vices apparents sont à justifier par l'acheteur. Le vendeur se laisse toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. L'acheteur s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin sans accord écrit et préalable du vendeur.

### Responsabilité et garanties

**A :** La responsabilité du vendeur est strictement limitée à la réparation ou au remplacement des marchandises reconnues défectueuses, à l'exclusion de tout dommage indirect. Cette

responsabilité est exclue si les marchandises ont été modifiées ou utilisées d'une façon non conventionnelle.

En cas d'impossibilité de remplacement ou réparation, le prix payé pour les marchandises sera remboursé. Les pièces spécifiques conformes, fabriquées sur plans ou indications de nos clients ne sont ni reprises ni échangées.

**B :** Les études, essais et recommandations sont données à titre uniquement indicatif. Il revient donc au client de contrôler et vérifier qu'elles tiennent compte des conditions spécifiques de son installation, ainsi que des « règles de l'art » du domaine application.

**C :** Le vendeur garantit les produits vendus pour une durée conforme à l'utilisation dans les « règles de l'art » qui en est fait et qui ne saurait excéder en tout état de cause une année.

### Outillages - échantillons

Les outillages spécifiques utilisés pour la production de marchandises restent la propriété de KUTTING France, même si les frais de confection de ces derniers ont été supportés partiellement ou totalement par le client. Kutting France se réserve le droit de détruire ou revendre lesdits outillages, en cas d'absence de commande sur une période de 2 ans, et ce, sans avoir à en informer le client.

Les plans ou échantillons remis à nos services seront retournés que sur demande écrite de la part du client formulée dans l'année de la commande.

### Paiement :

Tous les paiements sont à effectuer au siège de KUTTING France. La société Kutting France accepte un paiement par escompte que sous la forme suivante :

-Par Chèque ou virement : Escompte 2% en cas de paiement sous 8 jours date de facture.

### Première affaire :

-Paiement à réception de marchandise par chèque ou virement. (Sous 10 jours)

### Affaires suivantes :

-Paiement des factures doit être effectué par chèque ou virement  
Soit : 45 jours fin de mois  
Soit : 60 jours date de facture.

### Tous retards ou défauts de paiement entraînent :

-L'exigibilité de toutes les sommes dues, même non échues.  
-Une majoration de 3X le taux d'intérêt légal de la créance par mois de retard, pour intérêts conventionnels, sans qu'il soit besoin de mise en demeure.  
-En cas de poursuite contentieuse, une majoration de 15 % des sommes dues, outre les intérêts et les frais de justice éventuels, au titre de dommages et intérêts et de clause pénale.

### Réserve de propriété :

Les marchandises livrées restent notre propriété jusqu'à paiement complet du prix.

Toutefois, l'acheteur aura la garde des marchandises dès la livraison et supportera les risques en cas de perte, dégâts, ou pour toute autre cause.

En cas de non paiement d'une seule facture, le vendeur pourra reprendre les marchandises ou en exiger le paiement, sans renoncer à la réserve de propriété.

### Attribution du lieu de juridiction :

Loi de référence : La loi Française

En cas de contestation, il est attribué compétence exclusive aux Tribunaux de Strasbourg.

Cette attribution de compétence reste valable en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

### Modification des conditions générales de ventes.

KUTTING France S.A.R.L., se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Dans ce cas, les conditions modifiées s'appliqueront à toutes les commandes passées après la date de modification, ainsi qu'aux commandes complémentaires ou connexes à opérations antérieures.

Au cas où un terme du contrat deviendrait caduc, toutes les autres conditions de vente resteraient valables.